



## Communiqué de presse

### La course au profit au détriment de la santé publique

Alors que l'on demande aux français, depuis maintenant 8 jours, de rester chez eux, le gouvernement enchaîne et continue les messages contradictoires. Surtout, le gouvernement fait tout pour préserver les privilèges et les revenus des plus riches de ce pays, en demandant aux salarié.es, notamment les plus précaires et les plus fragiles, de continuer à travailler.

On ne peut pas d'un côté écouter les discours des scientifiques, chercheurs, médecins qui appellent à une véritable mobilisation citoyenne pour sauver des vies, déclarer l'état de guerre comme l'a fait le Président Macron, et accepter que des entreprises ne contribuent pas à ce nécessaire effort de solidarité nationale.

Le Président et le Premier Ministre n'ont pas tenu un discours assez clair vis-à-vis des entreprises qui ne sont pas vitales à notre fonctionnement et, le patronat, Medef en tête, tente de s'inscrire dans cette brèche.

Sur notre département, si un certain nombre d'entreprises ont pris des dispositions :

- En permettant aux salarié.es de travailler dans meilleures conditions possibles de sécurité (maintien sur le poste de travail en respectant les précautions sanitaires, mise en place du télétravail),
- En arrêtant la production et en mettant les salarié.es en activité partielle.

Et bien, malheureusement pour certaines entreprises et donc certains employeurs, il n'y a aucun frein dans la course au profit, quitte à mettre la santé des salarié.es, des usagers ou clients en danger.

Par exemple, dans le commerce et la distribution comme chez Carrefour, le filtrage est loin d'être toujours mis en place comme il le faudrait, mettant en danger les clients ainsi que les travailleuses et travailleurs, qui n'ont quasiment aucuns moyens de protection. Il en est de même pour les salariés du service à la personne, ou encore les assistantes maternelles.

Dans le médico-social, les moyens mis à disposition des agent.es, des salarié.es tels que éducateurs, les aides-soignants, les aides médico-psychologiques, ou encore les agents d'entretien, ne permettent absolument pas la non transmission du virus entre les salarié.es, leur famille et entre les salarié.es et les résident.es des structures souvent de santé fragile.

Dans la construction, dans la métallurgie ou encore dans la chimie et dans bien d'autres secteurs d'activités nombreux sont les employeurs, jouant avec le feu, ne donnant que trop peu les moyens aux salariés de travailler en toute sécurité face à cette terrible épidémie.

Il est plus que temps de prendre des dispositions fortes pour endiguer la propagation de cette maladie, pour ne pas se retrouver dans la situation de nos voisins italiens, où le nombre de morts, a malheureusement dépassé celui de la Chine.

Toute activité non essentielle doit être arrêtée sur le champ. Celles et ceux qui doivent travailler dans des secteurs dits essentiels, doivent le faire dans des conditions optimales de sécurité.



La CGT ne laissera pas les salarié.es être les victimes d'une guerre au service du capital. L'Union Départementale, a saisi ce jour Monsieur le Préfet pour qu'il intervienne dans le secteur du commerce.

Nous appelons les salariés, à ne pas hésiter à utiliser leur droit d'alerte et de retrait pour préserver leur santé et celle de leur proches et de contacter la CGT pour toute question concernant cette situation.

Nice Le 23 mars 2020